Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique du Québec, Québec, 1990, 25 p.

En quelques mots…

Le Conseil recommande de retenir la souveraineté politique du Québec comme option politique susceptible de favoriser le plein développement de la société québécoise. Cette option devrait être soumise à un référendum.

Résumé

En 1990, ce mémoire a été présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Il vise à présenter la position du Conseil quant à l'option la plus susceptible de favoriser l'épanouissement des jeunes et de la société québécoise. Après tout, c'est de l'avenir des jeunes dont il est question. Le mémoire fait un survol des revendications historiques du Québec et examine les tendances politiques des jeunes Québécois au cours des années 80. Puis, il jette un regard sur les problèmes de juridictions entre Québec et le fédéral. Enfin, il statut sur l'option constitutionnelle qui lui paraît appropriée.

Un regard sur les revendications du Québec, d'hier à aujourd'hui

La question de l'autonomie et de la reconnaissance du Québec comme société distincte a suscité des débats depuis les années 1950. Après la revendication du droit du Québec de lever ses propres impôts dans les années 1950 et la demande du Québec de réviser en profondeur le fédéralisme canadien dans les années 1960, les années 1970 et 1980 se sont caractérisées par un refus du Canada et des autres provinces de reconnaître tout statut particulier au Québec. L'exemple de l'échec de l'Accord du Lac Meech de 1990, où les conditions minimales du Québec ont été rejetées par le refus de signer de quelques provinces, illustre cet état de fait.

Le nationalisme des jeunes Québécoises et Québécois

Les sondages indiquent que 57,3 % des 18-34 ans favorisaient la souveraineté en 1980 et 72 % en 1990. Le nationalisme des jeunes s'exprime aussi par le fait que seulement 34 % des 15-24 ans considèrent important le fait d'être canadien, contre des proportions variant de 50 % à 58 % dans les autres provinces. De plus, les jeunes de toutes les allégeances politiques ont un sentiment autonomiste et rejettent le fédéralisme tel qu'il est présentement.

Quelques problèmes associés aux dossiers de juridiction partagée

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces ont diminué au cours des dernières années, passant de 28,9 % à 17,7 % des revenus budgétaires du Québec. De plus, le gouvernement fédéral a éliminé sa contribution au régime d'assurance-chômage. La politique des taux d'intérêts élevés de la Banque du Canada afin de diminuer la surchauffe en Ontario, a des effets sur l'économie du Québec, où le taux de chômage est de 10 %. Le Québec subit cette politique sans avoir un mot à dire et tous les dirigeants politiques et d'affaires du Québec sont unanimes pour dénoncer l'impact négatif de la Banque du Canada sur le Québec. Les pouvoirs judiciaires finaux de la Cour suprême du Canada menacent l'autonomie du Québec, notamment en matière de langue et de culture. Le jugement de la Cour suprême invalidant certains articles de la Loi 101 illustre cette problématique.

En enseignement supérieur et en recherche, le gouvernement fédéral dispose d'un important pouvoir de dépenser via le financement des programmes établis et les subventions à la recherche, où il fixe les règles d'attribution. Le partage des compétences en recherche est flou et, si les objectifs généraux des deux paliers de gouvernement sont semblables, leur réalisation est souvent contradictoire, notamment parce que la perspective culturelle du Québec est distincte. Le fédéral a accru son influence sur l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en augmentant plus rapidement les subventions directes, moins soumis à des règles précises, que le financement des programmes établis. Or, il s'agit d'un domaine crucial pour le développement du Québec.

Les participants aux forums sur la formation professionnelle de 1989 ont souligné la confusion, le dédoublement, l'incohérence et l'inefficacité causés par la double juridiction dans ce secteur. La signature d'ententes bilatérales entre le Canada et les provinces tous les trois ans provoque d'interminables tractations, qui amènent des pertes d'efficacité et de temps, ainsi que des coûts administratifs considérables. Ces pertes se répercutent sur les jeunes du Québec qui veulent une formation adéquate. En conséquence, compte tenu du désengagement du gouvernement fédéral en assurance-chômage et des dédoublements coûteux en formation professionnelle, le Conseil estime que le gouvernement du Québec devrait rapatrier l'ensemble de ces juridictions.

Plusieurs régions du Québec vivent une régression économique chronique et un exode des jeunes. Cela amène des conséquences démographiques, sociales et économiques pour les régions. Le partage de juridiction en développement régional entre les niveaux fédéral et provincial ne facilite pas la mise en place de programmes adaptés aux besoins des régions. La solution passe par une décentralisation des pouvoirs de décision en développement régional vers des autorités régionales, mais celle-ci se bute à la concurrence entre les gouvernements fédéral et provincial. Le Conseil croit que la décentralisation des pouvoirs devra se faire d'abord entre le Canada et le Québec, pour ensuite se faire en faveur des instances régionales.

La plupart des mesures gouvernementales concernant les familles sont partagées et engendrent beaucoup de confusion et d'incohérence par leur éparpillement. Ce morcellement ne favorise pas les familles québécoises et l'argent drainé par la double administration serait mieux utilisé s'il était consacré aux familles.

En conclusion

Le Québec a toujours voulu une plus grande autonomie et il s'agit d'une opinion partagée par les jeunes. Ces derniers sont affectés par le dédoublement des juridictions provinciales et fédérales. La souveraineté du Québec représente la meilleure option pour favoriser le plein développement de la société et des jeunes. La Conseil veut préciser toutefois que les jeunes s'attendent à ce que cette société soit fondée sur l'équité, la justice sociale, l'épanouissement de toutes les régions du Québec et sur le développement durable.